



Personnes domiciliées dans un pays de l'UE/AELE

Demande de subside 2025

1. Données personnelles		
Nom	
Prénom(s)	
Date de naissance	
Adresse / Téléphone	
Assureur LAMal en 2025	

2. Données concernant les membres de la famille				
	Nom	Prénom(s)	Né(e) le	Assureur LAMal 2025
Conjoint(e)/Partenaire
Enfant(s) à charge

3. Données concernant le concubinage

En 2023, faisiez-vous ménage commun avec un(e) concubin(e) ? Oui Non

Si oui, avez-vous au moins un enfant en commun ? Oui Non

Si vous avez coché "Oui" aux deux questions, veuillez indiquer ci-dessous les coordonnées de votre concubin(e). Sa signature est obligatoire dans la rubrique 11 pour la consultation de sa situation financière.

Nom : Prénom Date de naissance :

4. Données concernant l'activité lucrative du travailleur frontalier

Depuis quand exercez-vous une activité lucrative à Genève en tant que travailleur frontalier (travailleuse frontalière)?

Date :

5. Données concernant l'activité lucrative du conjoint (pour les personnes mariées, en partenariat enregistré ou vivant en concubinage.)

Est-ce que votre conjoint(e)/partenaire/concubin(e) exerce une activité lucrative à Genève ?

Oui Non Depuis quand ?

6. Revenus 2023 de l'activité lucrative exercée en Suisse

- Vous devez obligatoirement répondre à chaque point ci-dessous par oui ou non.
- Si vous êtes marié(e), en partenariat enregistré ou vivez en concubinage, vous devez remplir les deux colonnes.

	Demandeur(eresse)		Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e)	
	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
6.1. Salaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montant	Montant
6.2. Pensions alimentaires perçues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montant	Montant
6.3. Allocations familiales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montant	Montant
6.4. Rentes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montant	Montant

7. Pensions alimentaires versées en 2023

8. Fortune 2023 en Suisse et à l'étranger

Le montant indiqué doit être la valeur au 31 décembre 2023.

Vous devez obligatoirement remplir chacune des rubriques. En cas d'absence de fortune, vous devez inscrire 0. Une rubrique laissée vide sera considérée comme équivalente à 0. En cas d'informations fausses ou incomplètes, vous vous exposez aux sanctions pénales mentionnées au point 10.

	Demandeur(eresse)	Conjoint(e) / Partenaire Concubin(e)
8.1. Etiez-vous locataire ou propriétaire de votre logement ?	locataire <input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/>	locataire <input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/>
8.2. Montant de la fortune brute mobilière (solde des comptes bancaires et/ou postaux)
8.3. Montant de la fortune brute immobilière (valeur de tous vos biens immobiliers, en Suisse et à l'étranger)
8.4. Montant des dettes hypothécaires et/ou chirographaires

9. Documents à joindre impérativement (du couple pour les personnes mariées, en partenariat enregistré ou vivant en concubinage. Aucune demande ne pourra être traitée en leur absence.)

Revenus

1. Si vous étiez imposé(e) à la source en Suisse en 2023

- Justificatifs officiels de tout autre revenu pour l'année 2023 (allocations familiales, pensions alimentaires perçues, rentes).

2. Si vous étiez imposé(e) au barème ordinaire (IBO) en Suisse en 2023

- Avis de taxation ICC 2023, définitif et complet (y compris les rubriques "revenus bruts" et "fortune brute")

3. Si vous avez débuté une activité en tant que frontalier(ère) en 2024 ou 2025

- Les justificatifs officiels des revenus des six derniers mois (fiches mensuelles de salaire, allocations familiales, pensions alimentaires, rentes).

Pensions alimentaires versées

- Jugement de séparation/divorce ou convention dûment ratifiée par un tribunal, justificatifs des versements en 2023, ou des six derniers mois pour les nouveaux frontaliers.

Logement pour les locataires Bail à loyer.

Fortune

- Fortune mobilière : soldes des comptes bancaires/postaux au 31 décembre 2023, récents pour les nouveaux travailleurs frontaliers.
- Fortune immobilière : attestation de la valeur fiscale de tous les biens immobiliers que vous possédiez en 2023, en Suisse et à l'étranger, justificatifs des dettes hypothécaires. Pour les nouveaux travailleurs frontaliers : ces mêmes justificatifs, récents.

10. Sanctions en cas de communication d'informations fausses ou incomplètes

Art. 148a al.1 du Code pénal suisse (CP) : Quiconque, par des déclarations fausses ou incomplètes, en passant des faits sous silence ou de toute autre façon, induit une personne en erreur ou la conforte dans son erreur, et obtient de la sorte pour lui-même ou pour un tiers des prestations indues d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire.

11. Par sa signature, chaque personne soussignée :

- délie l'administration fiscale cantonale du secret fiscal et l'autorise à communiquer au service de l'assurance-maladie les éléments de revenu et de fortune, tels qu'ils ressortent de son dossier fiscal ;
- autorise le service de l'assurance-maladie (SAM) à communiquer son revenu déterminant unifié (RDU) à la personne sollicitant un subside à l'aide du présent formulaire, lorsque ce RDU est un élément déterminant pour l'octroi du subside ;
- atteste avoir rempli ce formulaire de manière exacte et précise.

Demandeur(eresse) Lieu le, Signature

Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e) Lieu le, Signature

TOUT FORMULAIRE INCOMPLET POURRAIT ETRE RETOURNE POUR CORRECTION OU DEMANDE DE DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES CE QUI PROLONGERAIT LE DELAI D'ATTENTE